PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Référence : 20260520-RAP-63-0408-Insp_Scierie CHASTANG_Madriat

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	**Code DREAL**
Société : Scierie CHASTANG Adresse : Lieu-dit «Le Verger » Commune : 63340 Madriat SIREN : SIRET : 302 315 445 00015	GUNEnv 0005601488 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☒ SP ☐ Autre Régime ☒ A ☐ E ☐ D ☐ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : Sciage et traitement de bois résineux	
Date du contrôle : 19/05/2026	
Inspecteur :	
Type de contrôle	
☒ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée	☒ Inspection planifiée ☐ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle	
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du …..	☐ Plainte ☐ Autre :
Thème(s) du contrôle • Respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Les installations de la scierie	
Référentiel(s) du contrôle • Code de l'Environnement • Arrêté préfectoral n° 02/00989 du 21/03/2002, autorisant la S.A.R.L CHASTANG à exploiter une scierie et un atelier de traitement chimique des bois sur la commune de Madriat.	
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)	
Nom / **Société** / **Qualité** SARL CHASTANG Gérant	
Copies	☒ Exploitant ; DREAL : ☒ Chrono ☐ PRICAE ☒ Équipe ECIE ☐ Autre :

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 – Présentation

La scierie CHASTANG travaille des essences de résineux principalement pour la fabrication d'emballage, de palettes et de bois de charpente.

Cette entreprise familiale emploie M. Thierry CHASTANG et son fils, salarié, madame CHASTANG mère, s'occupe de la partie administrative de l'entreprise.

Depuis son installation, il n'y a pas eu de modification notable des installations et la puissance des machines de travail du bois est conforme à l'arrêté d'autorisation.

Les aires extérieures occupées pour le stockage des bois sciés, pour la circulation et l'entreposage de grumes sont revêtues d'un matériau stabilisé.

Le site d'une superficie de 12 230 m² n'est que partiellement clôturé, et notamment en limite du chemin du Moulin qui borde le site en partie Sud-Est.

Au Sud-Est du site circule à une dizaine de mètres une dérivation de la Couze d'Ardes et à une centaine de mètres le cours principal de la Couze d'Ardes. Ces cours d'eau sont séparés du site par le chemin du Moulin.

2 – Constats sur site

a) Installations électriques

La société DEKRA a effectué un contrôle des installations électriques le 23/09/2025. Les conclusions du rapport indiquent des non-conformités.

➔ **Constat n°1 :**
La scierie CHASTANG doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à lever les non-conformités .

b) Moyens de lutte incendie

Un contrôle des extincteurs a été réalisé par la société DESAUTEL le 11/12/2025.

La scierie dispose d'une borne incendie positionnée en bordure du chemin du Moulin à l'entrée Est de la scierie.

c) Traitement du bois

La scierie CHASTANG utilise un produit insecticide et fongicide, dénommé EXABAC F1.

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est disponible dans sa version du 09/09/2021.

Le bac de traitement est abrité des intempéries et encastré dans une rétention métallique.

Les consignes de sécurité sont affichées à proximité du bac de façon visible.

d) Suivi de la qualité des eaux souterraines

Des prélèvements et analyses ont été effectués par la société BIOBASIC LE 17/12/2025. Les résultats d'analyses enregistrés dans la base de données GIDAF ne montrent pas d'impact.

3 – Tableau des constats

Constat N°1		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☐ Observation ☒ Non-conformité ☐ Mise en Demeure	- Article 3 de l'arrêté préfectoral du 21/03/2002. - **La scierie CHASTANG doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à lever les non-conformités.**	**3 mois**

4 – Conclusion

Suites données par l'inspection

☒ Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
☐ Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
☐ Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
☐ Autre(s) :

Synthèse des suites :

La société SBC GRANULATscierie CHASTANG doit transmettre àmettre en oeuvreplace les actions correctives nécessaires à lever les observations ou non-conformités dans les délais indiqués au chapitre 3. Elle en informera l'inspection des installations classées au plus tôt

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
le 20/05/2026	le 21/05/2026	le 21/05/2026
L'inspecteur de l'environnement	L'inspecteur de l'environnement	Pour le directeur régional, Le coordonnateur de l'équipe ECIE
Signé	*Signé*	*Signé*